I. Les enfants privés de liberté dans le cadre de l'administration de la justice

A. Garde à vue

- Polices locale et fédérale ¹
- Police de la navigation, aéronautique, de la route et des chemins de fer ²

B. Détention avant jugement

- Institution communautaire publique de protection de la jeunesse (IPPJ) / Gemeenschapsinstelling concernant les mineurs dessaisis :
 - o Vlaams Detentiecentrum (Tongeren) De Wijngaard
 - o Centre communautaire pour mineurs dessaisis Saint-Hubert

C. Prison

- Institution communautaire publique de protection de la jeunesse (IPPJ) / Gemeenschapsinstelling concernant les mineurs dessaisis :
 - o Vlaams Detentiecentrum (Tongeren) De Wijngaard
 - o Centre communautaire pour mineurs dessaisis Saint-Hubert
- 34 Etablissements pénitentiaires ³

II. Les enfants privés de liberté pour des motifs liés à la migration

A. Entrée irrégulière dans le pays

- Lieux de privation de liberté dans les zones de transit des aéroports et transferts vers frontière :
 - o Aéroport international Antwerpen-Deurne
 - o Aéroport international Oostende-Brugge
 - o International Airport Kortrijk-Wevelgem
 - Liège Airport-Bierset
 - o Brussels South Charleroi Airport Gosselies
 - o Brussels Airport-Zaventem

¹ Des mineurs sont susceptibles d'être privés de liberté dans les lieux précités. Les outils de mesure disponibles ne permettent néanmoins pas d'en faire le recensement.

² Idem

³ Dans le cas où la détention préventive est visée, aucun mineur ne peut être privé de liberté dans un établissement pénitentiaire pour adultes.

B. Durant le traitement du dossier

- Lieux d'hébergement pour les familles :
 - o Centre de rapatriement 127bis de Steenokkerzeel (CR 127bis)
 - o Zulte
 - o Tubize
 - o St-Gillis-Waas
 - o Beauvechain
 - o Tielt

C. En vue d'un retour forcé/renvoi

Centres fermés directement situés sur le territoire :

- Centre de rapatriement 127bis de Steenokkerzeel
- Centre de Transit 127 à Steenokkerzeel Caricole
- Centre pour « illégaux» de Merksplas
- Centre pour « illégaux » Bruges
- Centre pour « illégaux» Vottem

III. Les enfants vivant dans des lieux de détention avec leurs parents

Etablissements pénitentiaires :

- Prison de Lantin
- Prison de Berkendael
- Gevangenis Brugge
- Gevangenis Hasselt
- Gevangenis Antwerpen
- Gevangenis Gent

IV. Les enfants privés de liberté placés en institution

A. Orphelinats

/

B. Centres éducatifs renforcés (*reform schools*) ou autres institutions correctionnelles hors système judiciaire

Institutions communautaires publiques de protection de la jeunesse (IPPJ) / Gemeenschapsinstelling (GI) concernant les mineurs suspects/ayant commis des faits qualifiés d'infraction:

- GI De Zande Campus Beernem
- GI De Zande Campus Wingene
- GI De Zande Campus Ruiselede
- GI De Kempen Campus de Markt
- GI De Kempen Campus De Hutten
- GI De Grubbe
- IPPJ de Saint-Hubert

- IPPJ Braine-le-château
- IPPJ Fraipont
- IPPJ Jumet
- IPPJ Saint-Servais
- IPPJ Wauthier-Braine

C. Établissements destinés aux enfants handicapés

- Places pour jeunes présentant des problème émotionnels et de comportement extrêmes (GES+)
- D. Établissements destinés aux enfants atteints de problèmes de santé (par exemple, établissements traitant les troubles du comportement, établissements psychiatriques)
 - Institutions psychiatriques :
 - o C.U.P. La Clairière ; Intercommunale Vivalia
 - o C.H.U. de Charleroi ; ISPPC ; Hôpital Vincent Van Gogh
 - o Hôpital Neuropsychiatrique Saint-Martin
 - o Clinique psychiatrique des frères Alexiens
 - o C.H.S. Notre-Dame des Anges Glain
 - o C.H.Spécialisé "L'accueil"
 - o Centre psychiatrique Saint-Bernard
 - o Cliniques du Sud Luxembourg Intercommunale Vivalia
 - o C.H.P du Chêne aux Haies (La Kapeline)
 - o Institut psychiatrique du Beau Vallon
 - o C.H.P. Sites Agora et Petit Bourgogne ISoSL (inclus 'les cyprès)
 - o C.R.P. Les Marronniers
 - o PZ Heilige familie Kortijk
 - o PC Caritas Melle
 - o PC Sleidinge
 - o ZNA
 - o OPZ Geel
 - o PZ Asster
 - o Medisch Centrum Bilzen
 - UPC Kortenberg
 - o PZ Broeders Alex. Tienen
 - o OPZ Geel
 - Kinderpsychiatrisch centrum Genk
 - o PC Dr. Guislain
 - o ASBL Epsylon
 - o CH J. Titeca ASBL

E. Établissements destinés aux enfants ayant une dépendance à la drogue, à l'alcool ou une autre forme de dépendance

/

- F. Établissements chargés de protéger les victimes de maltraitances, notamment de la traite
 - Beveiligende opvang- Centres d'accueil protégés
 - Esperanto Service d'accueil pour Mineurs Etrangers Non-Accompagnés et victimes de la traite des êtres humains
 - Centres d'aide aux enfants victimes de maltraitance Mozaïc, Accueil et le Clapotis
 - Sürya ASBL Accueil victimes de la traite des êtres humains et victimes de trafic aggravé.
- G. Autres établissements destinés aux enfants privés de protection parentale
- o *Proeftuinen* Offre d'accueil pour jeunes qui ont commis un fait qualifié infraction et qui souffrent de problèmes psychiatriques
- o Centres d'accueil spécialisés
- o Gemeenschapsinstellingen dans le cadre d'une situation éducative problématique :
 - o GI De Zande Campus Beernem
 - o GI De Zande Campus Wingene
 - o GI De Zande Campus Ruiselede
 - o GI De Kempen Campus de Markt
 - o GI De Kempen Campus De Hutten
 - o GI De Grubbe
- V. Les enfants privés de liberté dans le cadre d'un conflit armé
 - A. Enfants inculpés d'une infraction pénale du fait de leurs liens avec des groupes armés

/

B. Enfants en détention administrative/détenus pour raisons de sécurité du fait de leurs liens avec des groupes armés

/

VI. Les enfants privés de liberté pour des raisons touchant à la sécurité nationale

A. En détention administrative/détenus pour raisons de sécurité

/

B. En détention avant jugement (garde à vue et détention provisoire)

/

C. Emprisonnés après avoir été reconnus coupables et condamnés

Institutions communautaires publiques de protection de la jeunesse (IPPJ) / Gemeenschapsinstelling (GI) concernant les mineurs suspects/ayant commis des faits qualifiés d'infraction:

- GI De Zande Campus Beernem
- GI De Zande Campus Wingene
- GI De Zande Campus Ruiselede
- GI De Kempen Campus de Markt
- GI De Kempen Campus De Hutten
- GI De Grubbe
- IPPJ de Saint-Hubert
- IPPJ Braine-le-château
- IPPJ Fraipont
- IPPJ Jumet
- IPPJ Saint-Servais
- IPPJ Wauthier-Braine